

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Aurore YANG, M. Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA, Madame Anab LEFFRAY, Monsieur Pierre HABERT.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	26	21

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Aline MERIAU à M. Frédéric MURA, M. Bruno GUYARD à Mme Magali BLANLUET, Mme Christelle TESSIER à Mme Aurore YANG, Mme Mariline BOUCLET à M. PELLETIER Fabrice, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

Absents excusés : Madame Anne BOUQUIER, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur LHOMME Hervé, Monsieur Bruno THOMAS, Madame Vanessa CHABOURINE,

Date de la convocation

23 juin 2023

Date d'affichage

23 juin 2023

A été nommé secrétaire : Pierre HABERT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Objet de la délibération

3-Domaine et patrimoine

**2023-052 – Déclassement d'un
bâtiment dans le domaine
public**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 16 mars 2023, le conseil municipal a approuvé la cession au profit de M. Eric PIGNON, d'un bien cadastré AR 346 au prix de 3 000 €.

Ce terrain comporte les anciennes toilettes publiques, qui ne sont plus utilisées et sont désaffectées depuis plus de 20 ans mais le déclassement du domaine public n'a pas été prononcé. Il convient donc d'en prononcer le déclassement du domaine public pour l'intégrer au domaine privé de la commune.

Vu l'avis favorable de la commission « Développement économique, Finances, Commerce et Santé » du 19 juin dernier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désaffectation de la parcelle AR 346 qui n'est plus utilisée pour les toilettes publiques et qui n'est plus ouverte au public, pour la faire entrer dans le domaine privé de la commune.
- **PRONONCE** le déclassement du domaine public de la parcelle AR 346 et de l'intégrer au domaine privé communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Pierre HABERT

Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

